Image not found or type unknown

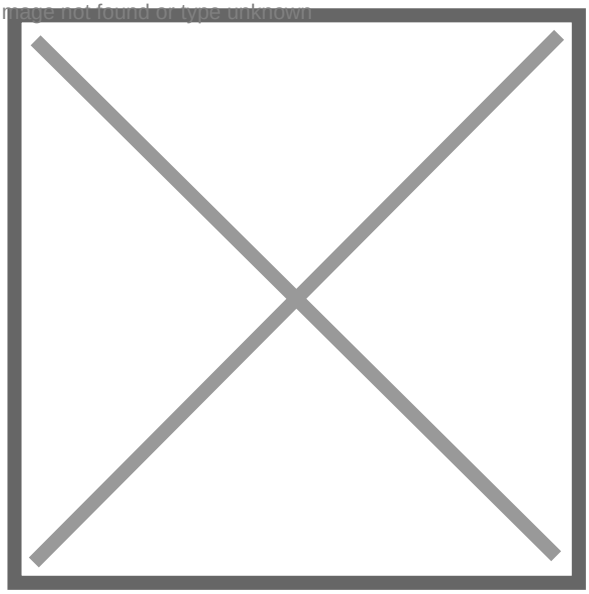

La préfécture est raciste et insite au divorce pour la carte de s

Par **pipo31**, le **09/10/2010** à **19:14**

Bonjour,
je me présente,

suis algerien marié avec une francaisedepuis 3 ans,la préfécture a refusé de me delivré la carte de 10 ans,parce que je me suis séparé un peu du temps avec ma femme,j'ai recu une obligation de quitté le territoire francais,j'ai été au tribunale adménistrative,qui a fait un jujement a ma faveur,il a annulé l'oqtf,et a demandé a la préfécture de reestitué mon titre de séjour dans un delais de 3 mois

ca fait 2 semaine de ca,suis passé a la préfécture pour des nouvelle,j'ai été recu par la responsable de bureau asil et contensieux,qui voulais me piégé, elle ma dit que suyis séparé avec ma femme recement,apres le jugement,j'ai nié ca,et elle ma demandé d'amené ma femme,le lendemain je l'ai amené,elle a insité a me laissé tombé,en lui disant il cherche les papiers et une fois il les aurra il vas vous laissé tombé,il vous aime pas,je connais pas mal de cas comme ca,vous allez pas venir pleuré si il divorce,.....pas mal de chose comme ca,j'ai trouvé ma femme en pleure,elle ma expliqué ca,j'ai apelé mon avocat,et hélas il peut rien faire faute de preuve,,elle a demandé a ma femme de faire un ecris comme quoi qu'on vis ensemble,elle la fait et ca fait plus de 20 jours il n'ya rien

je voudrais savoir ce qu'il faut fare ds ces cas las,ils ont pas respécté les delmais,il insite au divorce,il se permet tout

suis perdu et apres il demande pk on s'intégre pas,la préfécture est raciste

Par **commonlaw**, le **09/10/2010** à **19:26**

Bonjour,

effectivement, en étant algérien, il n'est pas possible de vous retirer votre titre se séjour pour rupture de la vie commune.
Par ailleurs vous êtes bénéficiaire de plein droit du certificat de résidence de 10 ans.
Pourquoi n'avez vous pas fait cette demande de certificat de 10 ans de nouveau avec votre avocat?
Par ailleurs , j'espère que votre avocat a demandé à ce qu'en cas de non exécution de la préfecture, une astreinte soit assortie par jour de retard.
Si la décision du tribunal n'est pas exécutée, votre avocat doit à nouveau saisir ce tribunal pour contraindre la préfecture à l'exécuter.

Demander conseil à votre avocat avant de vous rendre à la préfecture et évitez là bas les discussions inutiles dont vous ne pourrez établir la preuve des échanges.

Commonlaw

Par **pipo31**, le **09/10/2010** à **20:34**

bonjour commonlow

merci pour votre réponse

je vous explique bien ma situation,suis marié ,j'ai eu la carte d'un an,vie privie et familiale,j'ai formulé une demande de carte de residance,j'ai fait une repture de quelques moi et j'ai justifié que la vie commune n'est pas intérrompu,j'ai fourni des factures,des photos des temoignages, la cours adménistrative a donné son verdicte en ma faveur,mais jusqu'a maintenant on ma rien donné,

en plus es ce que c normale les insitations au divoerce,

merci

Par **pipo31**, le **10/10/2010** à **20:35**

bonjour

je voudrais vraiment savoir si il ya quelqu'un qui vas me conseillé,es ce la préfécture a le droit de ce qu'elle fait,

et ce que je doit faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Clara**, le **10/10/2010** à **20:59**

Bonsoir, attendez demain, c'est le week end, tout le monde a droit au repos
Bonne soiree

Par **pipo31**, le **11/10/2010** à **10:07**

merci clara

ca me choque de voir que ca ,ca éxiste au sein de la préfécture,ca choqué ma femme egualement

si il ya l'état qui n'applique pas la lois,pk existe il la justice,et pk la préfécture force les autres a exécuté la décision juridique autant que elle méme ne l'applique pas

le réprésentant de la loi et de la police fait des choses pareil,c scandaleux en france

merci de votre compréhension

Par **super31**, le **11/10/2010** à **19:33**

bonjour, pipo31 je suis un algerien marié avec une française en 2003 j'ai eu un titre de séjour d'un an en 2004 la prefecture voulait pas me délivré la carte de 10 ans parce que ma femme voulé pas venir avec moi à la pref j' ai un kite de territoire je suis passer au tribunal ma femme a dit que un mariage pour les papier moi j'avais des preuves le tribunal ma donner raison et depuis 2004 je suis toujour sans papier j'ai bientot 10,ya pas de loi en france.bonne soirée

Par **pipo31**, le **11/10/2010** à **19:57**

merci super31

je comprend ce que tu vis mon ami,le pire est que moi c ma femme qui a fait une requette contre la préfécture,et elle a fait un ecris aussi pour le responsable de contentieux,

je compte pas résté ici,je vais saisir la justice des droit de l'homme européenne,et je vais essayé de pubilé ca,a la présse,a la tv

moi c'est ma femme qui veut pas venir avec moi en algerie,toute sa vie est ici,je n'ai pas ma place ici,ils veulent nous séparé

ca me choque tous ca,mais pour les impot et les taxes,la j'ai le plein droit,méme si j'en ai

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

aucun papiers

Par **super31**, le **11/10/2010** à **20:03**

oui tu as raison mon frere c ça toute façon moi c ma femme qui ma mi dans la merd mais les papier je vais les avoir sans elle inchalah il me reste 7 mois pour les dix ans .merci pipo31 wahran

Par **Clara**, le **11/10/2010** à **21:21**

Bien sur qu'à la prefecture ils n'ont pas le droit d'inciter votre femme au divorce. Peut-etre qu'elle a poussé votre femme à bout, qu'elle a essayé de lui mettre le doute pour voir si elle allait craquer. Si votre femme avait eu le moindre doute sur vous, elle aurait reussi son coup. Mais comme votre femme n'a rien laché mais qu'au contraire elle se retourne contre elle, c'est aussi une preuve pour eux que la relation est serieuse et solide et que vous etes prets à vous battre pour rester ensemble. C'est peut etre un mal pour un bien. Sinon, suivez le conseil qui vous a ete donné, limitez vous aux echanges necessaires, car ils vont juste reussir à vous faire sortir de vos gonds et vous faire perdre du temps.

Quand à l'autre monsieur, je trouve ignoble que des personnes font tout pour que le conjoint avec qui l'histoire se termine n'ait pas ses papiers. C'est mesquin et tout petit. Des couples qui se separent, il y en a tous les jours, dites à votre femme qu'elle n'a pas acheté la France et que vous avez autant le droit qu'elle de faire votre vie ici, meme et surtout sans elle. Elle se croit forte parce qu'elle a cette "possibilité" de vous faire renvoyer dans votre pays d'origine en vous empechant d'avoir vos papiers alors que vous avez construit votre vie ici. S'il vous reste encore 7 mois avant vos 10 ans de presence en France, profitez de ce temps pour vous constituer un dossier en beton.

Bon courage à tous les deux

Par **super31**, le **11/10/2010** à **22:15**

merci clara pour ta réponse

Par **Clara**, le **11/10/2010** à **22:23**

Je voulais dire "inciter au divorce" pas "au mariage" ! Oups !

Par **super31**, le **11/10/2010** à **22:29**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

nous sa fait 6 ans on est séparer mais pas dévorcé je voulai pas me dévorcer j'ai peur etre éxpulsé

Par **Clara**, le **11/10/2010** à **22:39**

Posez la question, peut etre qu'une personne sur le forum pourrait vous conseiller sur les demarches à faire pour rester sur le territoire, la peur empeche d'avancer, respirez un bon coup et battez vous, renseignez vous un maximum sur ce que vous devez faire et constituez vous un bon dossier.
Moi je n'y connais rien, je ne peux rien faire pour vous aider, juste vous remonter un peu le moral, enfin j'espere.
Bon courage

Par **pipo31**, le **12/10/2010** à **18:36**

marci clara et wahran aussi

oui,il faut du courage,mais qu'on on vois que la préfécture nous traites des merdes ,ca fait mal au coeur,

on a pensé que la france est un payé de démocratie,mais helas,démocratie masqué,

ce que je cotise commé impot et comme taxes ,c innorme,j'ai un commérce,la il m'oublié pas bien sur c'est mon devoir,mais en ce qui concerne mes droit,la j'en ai aucun,

suis choqué de pluq en plus,

merci a tous

Par **kaby15**, le **01/12/2010** à **18:03**

bjr tout le monde voilla je suis algerien marie avec une française en algerie je suis arriver en france safait presque deux ans j'ai ma carte de 10 ans c dernier temps je m'entend plus avec ma femme tout le temps c des desputes car elle a tout un clans derrier qui la posser contre moi je sais pas pk c dernier temps elle me menance c je demande le devorce elle va faire saise le prefe pour me retire ma carte de 10ans j'aimerai bien savoir si realement elle peux me retiré cette carte c je demande le devorce ou pas merci

Par **Clara**, le **01/12/2010** à **23:38**

Bonsoir, on ne peut pas vous retirer votre carte de 10 ans et encore moins votre femme. Au pire, on peut ne pas vous la renouveler au terme de ces 10 ans mais si vous n'avez rien fait

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de mal d'ici là, que vous travaillez et que vous avez une vie normale, vous avez une grande chance qu'elle soit renouvelée.

Et puis, d'ici là, vous serez peut etre remarié, vous aurez peut etre des enfants et vous resterez sur le sol français si vous subvenez à leurs besoins.

Si vous aimez votre femme, vous pouvez toujours lui expliquer que vous etes marié avec elle et pas avec sa "bande" et que si elle ne veut pas divorcer, rappelez lui que le mariage est aussi basé sur le respect. Si son clan dit du mal de vous, la moindre des choses qu'elle pourrait faire, c'est de prendre votre defense. Car son clan, en vous denigrant, denigre aussi son choix et ne la respecte pas

Bon courage

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **00:45**

Non, le certificat de résidence de 10 ans ne peut pas être retiré en cas de divorce (cas spécial pour les Algériens dont la situation est régie par un accord bilatéral et non par le CESEDA)

Par **kaby15**, le **08/12/2010** à **17:06**

bjr tout le monde je ve juste savoir est ce que ya un temps a attendre apres voir la carte de 10ans pour algerien pour demander le devorce pour garde ma carte de residance merci

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **21:10**

la réponse a déjà été donnée

Par **chleuh**, le **07/01/2011** à **18:46**

salu
faut savoi rque ta femme peu te retirer a tout moment ta carte de sejour dans les 4ans qui suit le mariage . donc fai gaf car moi aussi il m'ont retirer la carte de 10 ans ca fai 2ans et pour l'intant jai rien eu j'ai saisi le tribunal admin et cour d'apel et jai perdu dans les deux
donc je voulai te dire de faire attention et essaie avec elle juska k tu fini 4 ans d mariage et apres ell va s faire foutre.
salam

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **18:47**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ce que vous dites n'est pas vrai pour les Algériens.

Par **orbatt**, le **30/01/2011** à **19:57**

bonjour
suis tunisien j'ai un an et demi en france et j'ai eu un titre de sejour temporaire d'un ans qui fini fin 2011 le mariage avec une francaise est devenu un peu l'esclavage !!!! a cause de ces loi de merde moi ma femme me prend com ca si elle dort faut que je dort si je travaille c pour elle et sa famille elle veux que je gueul avec les voisin elle a arrêté son travaille et elle ma demander d'assumé tout or que suis en interim des contrat d'une semaine !!! si je dis mon avis ou je dis non alors elle me dis que je lui sert a rien et je suis marié avec elle pour les papier et me menace que je vais quitter le teritoire !!!! j'ai consulter un avocat mais il ma pas donné solution il ma dis faut au moin 3 ans de vie commune !!! mais je n'on peu plus !!trop d'insulte trop de rabess genre qu'on es une sal race qu'on a pas de fierté.....si quelqu'un peu me conseiller merci

Par **orbatt**, le **30/01/2011** à **20:06**

je comprend pas moi j'ai laissé mon travaille au bled et j'ai laissé ma famille et mon paye pour madame et aprés 2 ans ou 3 an il te demande de quitter le teritoire !!!! surout moi je travaille sans arrêt je travaille de nuit a moin 4 degré et on travaille com même aprés il me demande de quitter parceque madame n'a plus besoin !!!!!!!!!!!!!!! c trop injust parcequ'il croire qu'on rien sinon il font pas cett loi !!! soit il nous laisse dans nos paye soit il nous donne nos droit

Par **moove**, le **09/05/2014** à **23:53**

Arrêter de défendre les escrocs à la carte de séjour. Mais ouvrez les yeux bon sang c'est flagrant comme tout. Ces escrocs sont prêt à tout pour obtenir leur titre de séjour de 10 ans et une fois que c'est fait ils partent et abandonnent le domicile conjugale.

Et arrêtez de dire n'importe quoi. Une carte de résident de 10 ans peut être retiré s'il y a fraude.

Par **moove**, le **10/05/2014** à **00:03**

Mimi493 vous dites n'importe quoi. Bien sûr que si on peut faire retirer un certificat de résidence algérien de 10 ans. Et puis quoi encore onva laisser les escrocs en profiter parce qu'il y a des accords franco algérien qui datent de 68 et alors vous pensez que ça donne le droit de se servir des gens honnêtes. Arrêter vos conneries !!! A tous les victimes même algériens je vous dit batez vous jusqu'au bout pour obtenir gain de cause. Dénoncer le mariage gris à la préfecture au procureur de votre ville et de nantes et prenez rendez vous avec les députés et n'hésitez pas à écrire au ministère de l'intérieur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moove**, le **10/05/2014** à **00:03**

Arrêter de défendre les escrocs à la carte de séjour. Mais ouvrez les yeux bon sang c'est flagrant comme tout. Ces escrocs sont prêt à tout pour obtenir leur titre de séjour de 10 ans et une fois que c'est fait ils partent et abandonnent le domicile conjugale.

Par **Brisee**, le **04/11/2015** à **21:21**

Après le délai de leur carte de residance de 10 peuvent ils être expluse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés